

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

RENFORCER LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EN OUTRE-MER - (N° 1292)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 55

présenté par
M. Bentz

ARTICLE 2 BIS

À la fin de l'article, substituer au mot :

« hexagonale »,

le mot :

« européenne »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'adjectif "métropolitain" est désuet et parfois perçu comme condescendant outre-mer; il est donc légitime de le remplacer. Pour autant, l'adjectif "hexagonal" exclut injustement la Corse de la partie européenne de la France. Ce mot est de plus géométrique et n'exprime en soi aucune identité ni aucune histoire. Il est donc préférable de souligner les identités françaises plurielles en distinguant et reconnaissant une France d'Europe, une France des Amériques, une France d'Afrique et une France australe (océanienne et antarctique). Seul pays au monde présent sur les sept continents, notre pays doit valoriser davantage la richesse et la diversité de ses territoires. Tel est le sens de cet amendement.